



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex – 04 94 36 30 00


Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

**23/AR42**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

**Publié Le**

**03 MAI 2023**

## **23/AR42 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR LAURENT BONNET, 13<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Laurent BONNET, 13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans le domaine :

#### **- SPORT / SANTE / BIEN-ETRE**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine «Sport » :

- Les arrêtés portant réglementation de l'utilisation des terrains de sport en période d'intempérie.



## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent BONNET, 13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Monsieur Pierre PARDIGON, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice de la délégation :

### **- SPORT**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Sport » :

- Les arrêtés portant réglementation de l'utilisation des terrains de sport en période d'intempérie.

## **ARTICLE 3 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Laurent BONNET, 13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à Monsieur Pierre PARDIGON, Conseiller Municipal Délégué.

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Transmis au contrôle de légalité le 03 MAI 2023

Publié le : 03 MAI 2023

**Acte à classer****23AR42****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-05-03T13-33-44.03 ( MI244859463 )**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230503-23AR42-AR ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** 23/AR42 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MONSIEUR  
LAURENT BONNET, 13ème ADJOINT AU MAIRE -**Date de décision :** 03/05/2023**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

**Acte :** 23AR42 DEL. DE FCT. ET SIGN. A M. BONNET, 13ème Adjoint au Maire.PDF **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/05/23 à 13:33

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 03/05/23 à 13:33

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 03/05/23 à 13:40